

## Rapport de présentation du Budget Primitif 2024

Le rapport sur les orientations budgétaires, présenté en Conseil Municipal de novembre dernier a tracé les évolutions prévisionnelles des grandes masses budgétaires et financières pour l'exercice 2024 et les suivants, notamment à travers la communication du programme pluriannuel des investissements pour la période 2020-2026.

En préambule de la présentation du BP 2024, il convient de rappeler que le BP 2023, avec une date de vote au mois de mars, a été élaboré avec une reprise des résultats et des reports de l'exercice 2022. Cette reprise des résultats impacte la masse budgétaire comme suit :

- Inscription des résultats 2022 de la section d'investissement et de fonctionnement sur les comptes dépenses d'investissement 001 pour 11.7 M€ et recettes de fonctionnement 002 pour 4.1 M€,
- Inscription de la part affectée à l'investissement du résultat de fonctionnement 2022 sur le compte de recette d'investissement 1068 pour un montant de 9.8 M€,
- Inscription des dépenses d'investissement reportées à hauteur de 10.5 M€ et des recettes d'investissement reportées pour 12.4M€.

La masse budgétaire du BP 2023 a été « gonflée » par ces reprises de l'exercice 2022, le montant total du BP 2023 (166.4 M€) n'est donc pas comparable à celui du BP 2024 (146.3 M€). C'est avec le budget supplémentaire 2024, proposé au 1<sup>er</sup> semestre 2024, que l'on pourra comparer les prévisions totales entre les deux exercices. Toutefois, des retraitements permettant de comparer les 2 exercices à périmètre constant sont proposés dans le présent rapport.

Ensuite, et comme évoqué lors du rapport sur les orientations budgétaires, ce budget primitif est construit sur la base d'une décade de l'indice des prix à la consommation prévue par le PLF 2024 et la loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Ce reflux de l'inflation, s'il perdure, permettra un tassement des dépenses de fonctionnement entre les exercices 2023 et 2024.

En dépit du contexte économique difficile de ces derniers mois, la stratégie d'investissement demeure caractérisée par la continuité, avec une très légère progression de nos dépenses d'équipement illustrée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'équipement prévues en budget primitif	2022	2023	2024
	32.9 M€	33.6 M€	34.8 M€

En synthèse, le budget soumis au vote de l'Assemblée délibérante présente les caractéristiques suivantes :

- La poursuite de l'effort dans l'accompagnement des plus fragiles et des séniors avec une progression de 8 % par an de la subvention versée au centre communal d'action sociale depuis 2019,
- Malgré une inflation inédite, la ville a su préserver et développer ses services publics en direction des Mérignacais,
- Le défi environnemental reste l'un des axes forts. Le rapport de développement durable présenté au conseil municipal du 13 novembre 2023 témoigne de la concrétisation de l'accélération des actions en matière de transition écologique à la fois sur le territoire communal mais également en

matière d'exemplarité de l'administration. Les actions sont réparties en 5 enjeux : climat et énergie, biodiversité et usage des sols, santé-environnement, inclusion sociale et mobilité.

- Une continuité, à un niveau toujours élevé, des montants consacrés à l'investissement, avec la poursuite des opérations en cours et le lancement de nouveaux projets et un objectif de 30 M€ de réalisation par an. Ces nombreuses opérations ont été détaillées dans le programme pluriannuel des investissements de la mandature communiqué avec le ROB 2024.

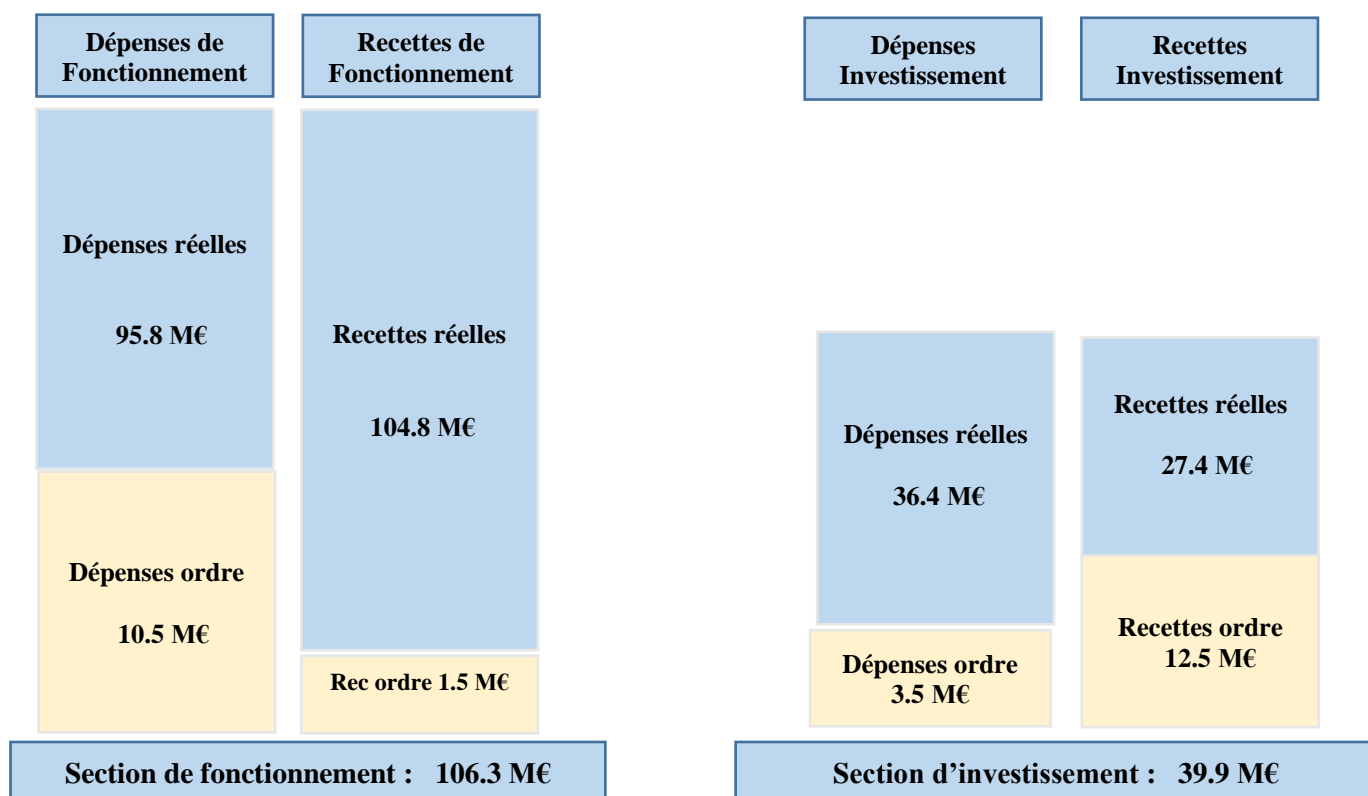
La situation financière de la commune, à l'issue de l'exercice 2023, sera probablement plus favorable que celle présentée en conclusion du rapport sur les orientations budgétaires 2024. En effet des recettes importantes, comme la dotation « filet de sécurité inflation » de 1.3 M€ ou les droits d'entrée des restaurants scolaires viennent améliorer l'autofinancement et limiter le recours à l'emprunt de fin d'exercice. Pour 2024, le BP et la prospective financière se caractérisent par les éléments suivants :

- L'autofinancement, estimé à 6.5 M€ en 2023, est en progression à 7.5 M€ en 2024 avec une évolution très modérée des dépenses de fonctionnement et une augmentation des recettes de fonctionnement,
- Les taux des impôts locaux restent stables une année de plus, la dernière variation des taux datant de 2009,
- L'encours de la dette progresse avec le fort niveau de réalisation des dépenses d'équipement en volume. Toutefois, et comme indiqué dans le rapport sur les orientations budgétaires, l'encours de dette reste bien inférieur aux communes de notre strate de population

En synthèse, l'équilibre du BP 2024, en mouvements réels, se présente comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	95 810 701 €	104 833 000 €
<b>Investissement</b>	36 396 369 €	27 374 070 €
<b>Total des mouvements réels</b>	<b>132 207 070 €</b>	<b>132 207 070 €</b>

L'équilibre du BP est de 146.2 M€, avec les opérations réelles et d'ordre, et se présente comme suit :



En 2023, l'épargne était élevée car avec un vote de BP en mars cela a permis la reprise anticipée du résultat 2022 pour 4,1 M€, résultat qui est venu l'abonder. En 2024 l'épargne se situe à 9 M€.

BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
7.72 M€	5.65 M€	8.52 M€	11.2 M€	9 M€

## I - La section d'investissement

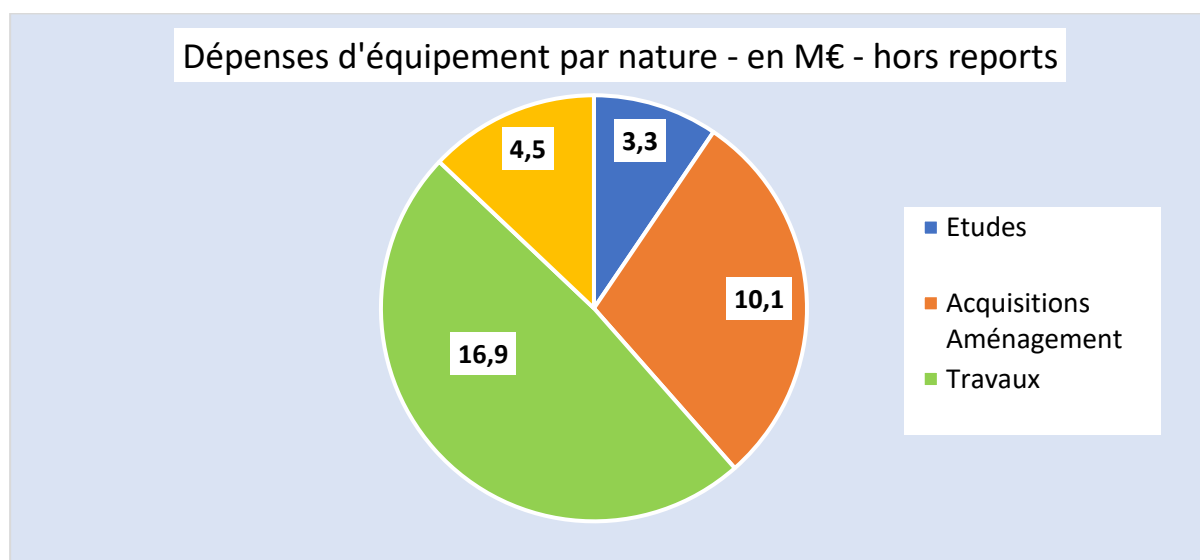
Les dépenses et les recettes réelles d'investissement se présentent comme suit :

Chapitre	Nature des dépenses réelles	BP 2023	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles - Etudes	1 981 430 €	3 314 200 €
204	Subventions équipement – ACI	3 126 198 €	4 524 669 €
21	Immos corporelles - Acquisitions	7 774 827 €	10 086 500 €
23	Travaux en cours - Constructions	20 697 332 €	16 896 000 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>33 579 787 €</b>	<b>34 821 369 €</b>
16	Dépenses financières et capital dette	1 325 000 €	1 565 000 €
27	Immobilisations financières	10 000 €	10 000 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>34 914 788 €</b>	<b>36 396 369 €</b>

Chapitres	Nature des recettes réelles	BP 2023	BP 2024
13	Subventions d'investissement	924 170 €	135 000€
16	Emprunts	17 557 619 €	22 739 070€
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>18 481 789 €</b>	<b>22 874 070 €</b>
10	Dotations	5 198 000 €	4 500 000 €
<b>Recettes réelles investissement hors gestion dette</b>		<b>23 679 789 €</b>	<b>27 374 070 €</b>

Les crédits d'équipement, soit les travaux, les études, les acquisitions ou les subventions d'investissements (ACI, CFI Aqua Stadium), inscrits en BP 2024, sont en légère progression de 3.6 %. A ces crédits se rajouteront les dépenses engagées en 2023 mais non mandatées sur 2023 qui seront repris en budget supplémentaire. L'objectif posé dans le rapport sur les orientations budgétaires 2024 est de se situer à une moyenne annuelle de dépenses d'investissement de 30 M€ soit 400 € par habitant.

- BP 2023 : 33.6 M€      - BP 2024 : 34.8 M€



- **Les dépenses d'équipement hors reports : 34.82 M€**

Les dépenses d'équipement sont constituées d'opérations structurantes, dont certaines sont en phase de livraison et d'autres en phase d'étude. On relève également, dans ces dépenses d'équipement, des opérations récurrentes comme le gros entretien des bâtiments, l'achat de mobilier scolaire ou l'attribution de compensation d'investissement (ACI) versée à Bordeaux Métropole.

- Les opérations structurantes suivantes sont programmées en 2024 :

- La maison des habitants et crèche de la Glacière : 0.24 M€
- La salle des fêtes de centre-ville : 1.04 M€
- Aqua Stadium : participation initiale et CFI : 1.99 M€
- La déconstruction du stade nautique Jean Badet : 1.20 M€
- Le Gymnase de Chemin Long : 3.96 M€
- Le Gymnase Léo Lagrange : 3.70 M€
- Les groupes scolaires Ferry, Auriac et Macé : 1.66 M€
- Groupe scolaire Marne-Soleil : 0.19 M€
- Pôle jeunesse : 0.45 M€
- Les opérations accessibilité des bâtiments et économie d'énergie : 1.22 M€
- La ferme urbaine et la maison de la nature : 0.5 M€
- Des études et des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques : 0.35 M€
- Des aménagements extérieurs et des cours végétalisées dans les écoles, des travaux dans les parcs et espaces verts : 2.69 M€
- La poursuite du plan de modernisation de l'éclairage public : 1.6 M€
- Le projet de réhabilitation-extension du Krakatoa : 1.83 M€
- La maison des arts : 0.49 M€
- Les toitures du Pin Galant et de la Médiathèque Sainte Marie : 1.53 M€
- Colombarium : 0.1 M€
- Foncier : 0.6 M€
- Subvention au SIVU restauration collective pour le passage aux bacs inox : 0.4 M€
- Budget participatif : 0.28 M€

- Les dépenses d'équipement récurrentes inscrites sont notamment :

- Rénovations de bâtiments enfance, scolaires ainsi que du matériel et du mobilier : 3.02 M€,
- Des travaux d'entretien dans les stades et les gymnases ainsi que des acquisitions de matériel et mobilier pour les équipements sportifs et l'aménagement du stade Robert Brettes : 0.79 M€,
- Des travaux de modernisation sur le réseau d'éclairage public : 0.96 M €
- Les enveloppes matériel et mobilier du secteur culturel ainsi que les interventions de grosse maintenance sur les bâtiments culturels 0.27 M€
- Le PIG, les interventions logements sociaux et les études urbaines : 0.48 M€
- L'ACI est inscrite à hauteur de 1.51 M€. Cette attribution de compensation est versée à Bordeaux Métropole en contrepartie des dépenses transférées ou mutualisées. Le détail de l'ACI figure dans les deux délibérations présentées au présent Conseil Municipal concernant les révisions des niveaux de service et l'approbation du rapport de la CLETC.

Par ailleurs, la section d'investissement porte de nombreuses dépenses en faveur de la transition écologique. On recense des opérations individualisées, présentées ci-après, mais l'ensemble des projets d'investissement majeurs ou plus modestes sont réalisés avec une forte empreinte environnementale. A titre d'exemple la commune va recevoir 283 000 € de fonds d'accélération de la transition écologique (fonds vert) pour l'opération de rénovation énergétique de l'école élémentaire Joséphine Baker.

- **Produire - consommer durablement notre énergie : 5 270 000 € / 4 822 000 € en 2023**

Développer les sources d'énergie renouvelable et amélioration thermique des bâtiments – installation de production de chaleur et froid alimentés par des énergies renouvelables	
Réduction de la consommation énergétique des bâtiments	1 098 000 €
Mise en place d'installations photovoltaïques	
Divers sites	350 000 €
Optimisation de l'éclairage public pour réduire l'empreinte carbone et la pollution lumineuse	
Modernisation réseau d'éclairage public	2 560 000 €
Lutter contre la précarité énergétique	
Outils E3D pour les animateurs de la transition écologique	42 000 €
Sensibiliser la population au développement durable	
Achat de composteurs, récupérateurs d'eau de pluie,	20 000 €
Déconstruction durable du stade nautique Jean Badet	1 200 000 €

- **Renforcer la place de la nature en ville : 3 190 000 € / 1 620 000 € en 2023**

Aménagement et développement des espaces verts en ville	
Aménagement de parcs, plantations, végétalisation de cours d'écoles	2 690 000 €
Projet de la Maison de la nature	150 000 €
Ferme urbaine	350 000 €

- **Vers une ville zéro déchet et zéro plastique : 535 000 € / 145 000 € en 2023.**

Zéro déchet et zéro plastique	
Achat de tables et de matériels de tri pour les écoles	30 000 €
Subvention SIVU restauration passage bacs inox + étude offices de restauration	500 000 €
Achat de matériel pour manifestations écoresponsables	5 000 €

- **Budget participatif fléché ligne verte : 100 000 €**

➤ **Les dépenses financières (chapitres 16 et 27) : 1 575 000 € / 1 335 000 € en 2023**

Constituées du remboursement en capital de la dette souscrite auprès d'établissements de crédit pour 1 565 000 € et de dépôts et cautionnements pour 10 000 €

**B – Les recettes d'investissement**

Le niveau d'épargne de ce BP ne peut être comparé avec celui de 2023. En effet, avec un vote en mars 2023, le BP 2023 a été équilibré avec la reprise du résultat de fonctionnement 2022. Pour l'exercice 2024 cette reprise de résultat sera votée lors du budget supplémentaire. Le niveau constaté depuis 2020, illustré dans le tableau ci-dessous, indique que l'année 2024 se situe dans la moyenne haute des 5 derniers exercices.

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Autofinancement	7.7	5.6	8.5	11.2	9.0

Pour le présent budget, les recettes réelles d'investissement se répartissent comme suit :

➤ **Les dotations et fonds globalisés : 5 198 000 M€ / 4 500 000 € en 2023**

- Fonds de compensation de la TVA : 3 300 000 €

Ce dispositif est destiné à compenser la T.V.A payée par la collectivité sur ses dépenses d'équipement de l'année précédente. La loi de finances pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a, en outre, élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Il est calculé (au taux de 16.404%) sur les dépenses éligibles de l'année N-1. On précise qu'il n'y a pas de FCTVA sur les subventions d'équipement versées comme l'ACI et la contribution forfaitaire d'investissement versée pour l'Aqua Stadium.

- Taxe d'aménagement : 1 200 000 €

En 2015, la Métropole a modifié le dispositif de reversement de la Taxe d'Aménagement aux communes. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le pacte financier et fiscal adopté par le Conseil Métropolitain et les communes pour réduire les disparités de charges et de recettes entre communes.

Le reversement est proportionnel au montant des équipements publics supportés par les Communes. Il correspond désormais à 1/7 du coût des équipements communaux net du FCTVA et des subventions perçues dans la limite des taxes effectivement perçues par Bordeaux Métropole sur le territoire de la Commune. A l'instar du FCTVA, la progression des dépenses d'équipement fait mécaniquement croître cette dotation.

➤ **Les subventions d'investissement : 135 000 € / 924 170 M€ en 2023:**

- Fonds d'aide à l'équipement des communes, versé par le Conseil Départemental de la Gironde, budgété pour 135 000 €.

Le faible niveau inscrit en BP 2024 s'explique par le montant de 1.8 M€ inscrit lors de la DM 2 du mois de novembre (subventions CAF pour la crèche Alexandra David Néel et le groupe scolaire Rosa Bonheur, subvention de la Région pour le pôle jeunesse, fonds vert pour l'école Joséphine Baker). Par ailleurs les dossiers fonds verts et DSIL pour 2024 seront déposés en 2024.

➤ **Le recours à l'emprunt : 22 739 070 M€**

Le budget primitif s'équilibre avec une inscription prévisionnelle de recours à l'emprunt de 22.7 M€. L'emprunt inscrit en BP n'est pas nécessairement contracté. En effet l'emprunt effectivement réalisé dépend des taux de réalisation des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. Concernant le recours à l'emprunt il faut préciser que :

- L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dépendra du montant de l'emprunt de fin d'année qui est en cours de définition. Les estimations à mi-novembre amènent à un encours prévisionnel de l'ordre de 30 à 32 M€ au 31/12/2023 soit un montant d'encours de dette par habitant de 430 € au maximum. L'étude du cabinet FSL de novembre 2023, portant sur l'année 2022, indique que l'encours moyen à l'habitant des 151 villes de la strate 40 000 - 100 000 habitants est de 1 250 €. La ville de Mérignac reste donc une ville trois fois moins endettée que la moyenne nationale.
- Le ratio de désendettement va naturellement progresser avec la dynamique des dépenses d'investissement. Celui-ci devrait se situer à 4 ans environ à l'issue de l'exercice 2023. La prospective financière nous amène à un niveau de l'ordre de 7 années à la fin du mandat.

➤ **L'épargne dégagé en section de fonctionnement : 9 M€ contre 11.2 M€ € en 2023**

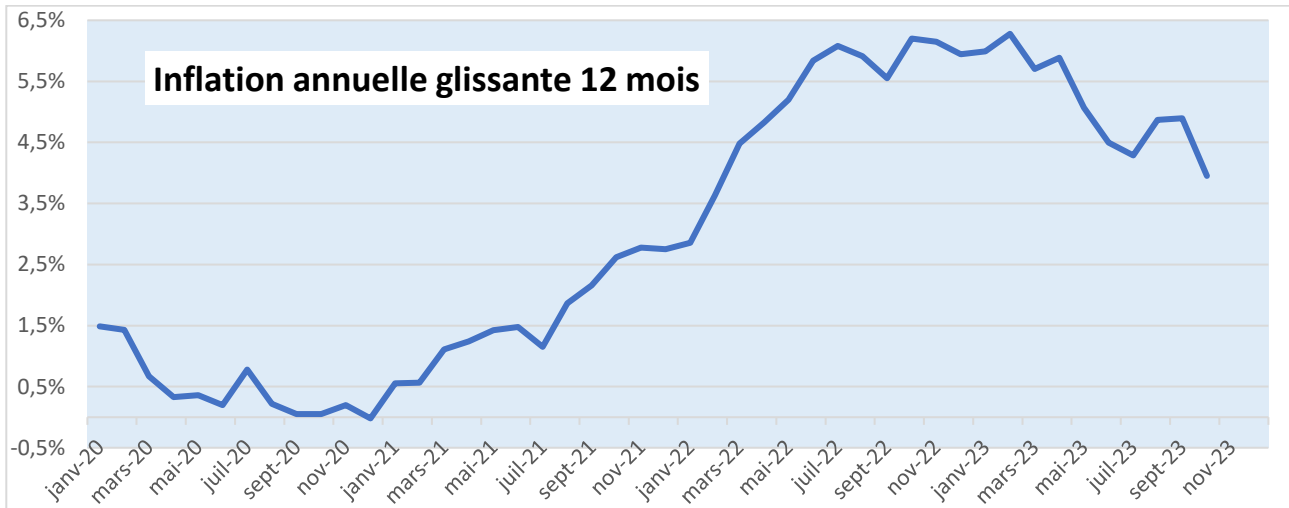
L'épargne prévisionnelle dégagé de la section de fonctionnement (recettes totales de fonctionnement – dépenses totales de fonctionnement), destinée au financement des dépenses de la section d'investissement, est proche de 9 M€.



## II - La section de fonctionnement

### A – L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont, de budget total voté (soit BP + DM) 2023 à BP 2024, en très légère baisse de 0.1 % pour se situer à 95.8 M€. Cette évolution marquante est la conséquence du reflux de l'inflation qui est redescendu à 4 % au mois d'octobre (source INSEE – IPC définitifs – paru le 15-11-2023).



Dans cette note l'INSEE indique que ce recul de l'inflation « résulte du fort ralentissement sur un an des prix de l'énergie et de la poursuite du ralentissement des prix de l'alimentation ». Or, et comme précisé dans les ROB 2023 et 2024, du fait de sa structure le budget de la ville est fortement exposé à l'évolution des prix des fluides et alimentaires. En d'autres termes, l'inflation réellement supportée par la commune, en appliquant à chaque poste de leurs dépenses l'indice de prix correspondant, est supérieure à celle supportée par les ménages (Indice des prix à la consommation hors tabac).

Les dépenses de fonctionnement des budgets communaux ont donc plus progressé que l'IPC en 2022 et 2023 mais la tendance pourrait s'inverser sur l'exercice 2024 :

	2022	2023	2024
Prix à la consommation hors tabac - source PLF 2024	5.3 %	4.8 %	2.5 %
Evolution dépenses de fonctionnement de la Ville	5.7 %	> à 8 %	Stable de Budget total voté 23 à BP 24

## Le BP par chapitre

Chapitres	Nature de la dépense	BP 2023	BP + DM 2023	BP 2024	Budget total 2023 / BP 2024
011	Charges générales	20 893 270 €	22 269 720 €	20 577 854 €	- 7.6 %
012	Charges de personnel	50 112 300 €	51 540 185 €	52 514 585 €	+ 1.9 %
014	Atténuations de produits	6 180 100 €	6 389 189 €	6 482 871 €	+ 1.5 %
65	Charges de gestion courante	15 101 410 €	15 165 738 €	15 596 391 €	+ 2.8 %
66	Charges financières	787 500 €	492 500 €	595 000 €	- 20.8 %
67	Charges spécifiques	20 242 €	30 242 €	23 000 €	- 23.9 %
68	Dotations aux provisions	-	16 000 €	21 000 €	+ 31.3 %
<b>DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>93 094 822 €</b>	<b>95 903 574 €</b>	<b>95 810 701 €</b>	<b>- 0.1 %</b>

### **011 - Charges à caractère général : 20 577 854 € (22 269 720 € en 2023)**

Ces charges intègrent l'ensemble des achats de fournitures, de diverses prestations de services, entretien des bâtiments, frais de fonctionnement et fluides utilisés par les services et équipements municipaux. C'est ce chapitre qui est le plus impacté par le reflux de l'inflation avec la baisse des crédits consacrés aux fluides.

- Achats de prestations de service : 5 574 100 € (5 296 615 € en BP 2023 / 5 524 615 en BTV 2023).

Ils sont composés d'achats de repas scolaires et périscolaires au SIVU, du coût d'intervenants extérieurs dans le cadre des activités CLSH et interclasses, séjours vacances et classes de découverte. La prévision de l'enveloppe dédiée aux repas achetés au SIVU passe de 5.1 M€ en BTV 2023 à 5.2 M€ en BP 2024 soit une relative stabilité.

- Fluides : électricité - eau - gaz - chauffage urbain - carburants :

L'évolution de ce poste est très erratique depuis 2021 avec la reprise puis le reflux de l'inflation de l'inflation. Les montants sont détaillés dans le tableau ci-dessous. ( on précise que le stade nautique J. Badet ayant fermé en 2023, le tableau ci-dessous, a été retraité en ne prenant pas en compte les fluides de J. Badet pour 2021 à 2023 afin d'avoir une vision à périmètre constant).

Nature dépense	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget voté 2023	BP 2024
Electricité	1 370 771 €	1 901 384 €	3 049 793 €	2 130 000 €
Chauffage - gaz	631 908 €	764 109 €	1 508 000 €	1 482 000 €
Eau	340 820 €	351 969 €	370 000 €	350 000 €
Carburant	89 500 €	105 149 €	145 250 €	140 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 432 999 €</b>	<b>3 122 611 192 €</b>	<b>5 073 043 €</b>	<b>4 102 250 €</b>

2021 à 2024 : + 69 %

- Fournitures d'entretien des bâtiments et fournitures diverses : 1 314 750 € / 1 372 582 € en BP 2023 (comptes 605 + 60631 + 60632 + 615221)

On constate une stabilisation après la progression de + 3.6 % observée en 2023. Il s'agit de l'effort consacré à l'entretien préventif des bâtiments communaux.

- Maintenance et entretien équipements et mobiliers : 666 910 € contre 648 988 € en 2023

Ce poste est en légère augmentation, il concerne l'entretien des véhicules, du matériel et les contrats de maintenance hors bâtiments.

- La contribution de fonctionnement pour l'Aqua stadium : 1 123 000 €

L'avenant à la convention patrimoniale et financière, qui organise les flux financiers entre la Ville et BM pour cet équipement, a été votée par le conseil municipal du mois d'octobre dernier. Cet avenant ne prend pas en compte la clause liée à la pandémie de 2020 qui a retardé l'opération et la clause liée à la grille tarifaire. La contribution forfaitaire d'exploitation 1 est estimée à 922 000 € et la CFE 2 à 201 000 €

- Le poste Assurances et les difficultés de la commune pour assurer ses bâtiments

En 2023 la commune avait un budget assurance de 262 000 € comprenant la responsabilité civile, le risque bâtiments et les véhicules. Aujourd'hui les collectivités ont de plus en plus de mal à assurer les bâtiments face à la hausse des cotisations, les résiliations unilatérales et appels d'offres sans candidat. Mérignac rencontre également ces difficultés dans le renouvellement de son marché.

Dans ce contexte le gouvernement vient de nommer une mission gouvernementale sur l'assurabilité des collectivités co-dirigée par A. Chrétien et J.Y Dagès, ancien président de la fédération nationale Groupama. Cette mission doit fournir un état des lieux des difficultés actuelles et rendre ses préconisations en avril 2024. « Toutes les propositions sont sur la table. Nous pouvons envisager des mesures allant du desserrement des contraintes imposées aux assureurs à la création d'un assureur spécifique « collectivités » adossé à un établissement public type. Nous pouvons imaginer des contrats pluriannuels ou des groupements de commandes pour renforcer leur position face aux assureurs » évoque A. Chrétien dans un article du club finances expert de la Gazette des communes publié le 20 novembre 2023.

- On constate également sur ce chapitre des charges générales :

- La progression du nettoyage des locaux avec la croissance des surfaces et la hausse des prix du marché d'insertion qui passe de 840 000 € à 860 000 €.
- La progression du budget dédié aux fournitures scolaires à 230 000 €,
- La progression du budget transport ALSH et sports à 466 000 €,
- Des animations autour des Jeux Olympiques 2024 et le passage de la flamme olympique à Mérignac,

## **012 - Charges personnel : 52 514 588 € (BP23 : 50 112 300 € / BTV23 : 51 540 185 €)**

Le montant proposé pour 2024 est conforme à l'estimation de 52.5 M€ communiquée dans le rapport sur les orientations budgétaires. L'évolution des charges de personnel est de 4.8 % des entre le BP 2023 et le BP 2024. Toutefois, les prévisions 2023 ont fait l'objet de deux ajustements notables, le premier en DM 2 pour un montant de 0.9 M€ (progression point d'indice notamment) et le second en DM 3 pour 0.5M€ (prime pouvoir d'achat). En comparant le budget total voté 2023 et la prévision 2024, la progression est de 1.9 %.

Cette évolution est la conséquence notamment de :

- L'effet année pleine des obligations réglementaires 2023 pour 433 000 € et des choix de la ville en matière d'offre de service public,
- La progression de 5 points des indices soit un montant de 462 000 €
- Le GVT (avancements d'échelon, de grade et promotion interne ou Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 205 000€
- Choix de la ville pour améliorer les services à la population : 451 500€ (moyens de la police municipale, ouverture de classes...)
- Elections européennes, hausse des cotisations retraites 125 000 €
- Plan de déprécarisation à l'enfance : 30 000 €

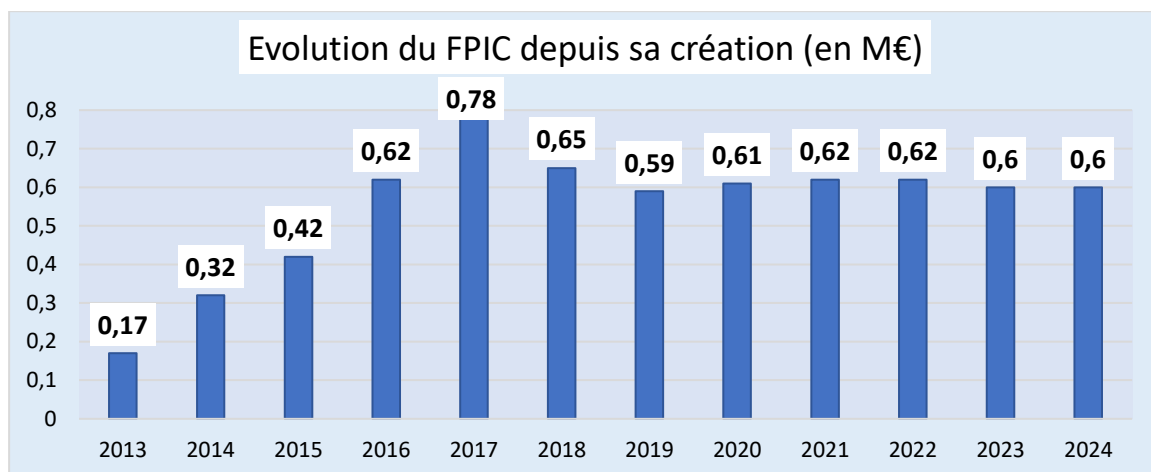
Les créations de poste inscrites dans le budget primitif 2024 permettent, comme chaque année, d'adapter les services à l'augmentation des effectifs scolaires et périscolaires concrétisés par des ouvertures de classe. L'ouverture du gymnase Rosa Bonheur nécessite également la création de 3 postes étant donnée l'amplitude des horaires de cette structure. Dans le domaine des économies d'énergie et de la transition écologique, un poste de technicien fluide-économe et la pérennisation du responsable de l'équipe des animatrices de la transition écologique confirment les ambitions de la ville en matière environnementale. Le service commerce et événements de proximité est renforcé d'un poste pour répondre aux demandes croissantes des habitants. On note également, dans le domaine de la tranquillité et de la sécurité pour tous, les recrutements pour le centre de supervision urbain accolé au nouveau commissariat.

Enfin, le plan de titularisation concerne cette année les secteurs de l'enfance et de la jeunesse pour des postes d'animateurs ainsi que celui de la petite enfance sur des missions d'accueil d'enfants en situation de handicap.

## **014 - Atténuations de produits : 6 482 871 € contre 6 180 100 € en 2023 avec :**

- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à 580 000 €.

La répartition de droit commun du FPIC entre l'EPCI et ses communes est effectuée en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). Le CIF est impacté par les dépenses de transfert N-2 (attributions de compensation et la moitié de la dotation de solidarité métropolitaine). Aussi, depuis 2018 le CIF est impacté par le cycle 1 de la mutualisation et par les transferts de compétences 2016 et des années suivantes.



- L'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole : 5 902 871 € / 5 580 100 € en 2023

Les transferts de compétences à la Métropole et la mutualisation de services municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2016 se traduisent par une attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole. Celle-ci évolue afin d'intégrer les transferts de compétences et/ou les révisions de niveaux de services. Les délibérations du présent Conseil Municipal sur les révisions d'AC et sur le rapport de la CLETC permettent de présenter en détail ce poste.

#### **65 – Autres charges de gestion courante : 15 596 391 € (15 101 410 € en BP 2023)**

La subvention versée par la ville au CCAS représente 34 % de ce chapitre budgétaire. Les subventions aux associations et à la SEM gérant le Pin Galant pèsent pour 54 % de ces charges. Ce chapitre est également composé des frais des élus (4 %) et de la subvention d'équilibre au budget annexe du restaurant municipal (3 %).

##### Des subventions et participations versées dont :

- Subventions et participations hors Pin Galant : 5 847 291 € (contre 5 430 875 € en 2023) Le détail des subventions versées fait l'objet de délibérations distinctes présentées au présent Conseil Municipal. L'évolution de ce poste est liée aux financements des crèches associatives et à la contribution versée pour la crèche Alexandra David Néel à 636 525 € qui progressent de 200 000 €.

- Subvention au CCAS : 5 300 000 €. Cette subvention permet de renforcer l'accompagnement des publics en difficulté et des séniors. Elle a progressé de plus de 8% en moyenne annuelle depuis 2019.

- Subvention d'équilibre S.E.M Mérignac Gestion Equipement : 2 523 000 € contre 2 388 000 €. Cette évolution est la conséquence de l'application du taux d'indexation basé sur l'inflation prévu au contrat.

- Les indemnités, frais de missions et formation des élus : 682 000 €.

- La subvention d'équilibre au budget annexe restaurant municipal : 437 000 € contre 414 800 € en 2023. Cette subvention prend en compte la progression du prix des produits alimentaires, la hausse du point d'indice et la croissance de la fréquentation du restaurant municipal.

- Contributions obligatoires à l'école privée Sainte-Marie et forfait externat Ville de Bordeaux : 695 000 € en 2024 contre 665 000 € en 2023. Cette Contribution forfaitaire est calculée sur la base du nombre d'élèves Mérignacais scolarisés. L'évolution est liée au mode de calcul récent du forfait externat.

## **66 – Charges financières : 595 000 € (587 500 € en BP 2023 hors Aqua Stadium)**

Elles comprennent les intérêts de la dette, les intérêts sur ligne de trésorerie et divers frais financiers (commissions d'engagement...). Ces charges se décomposent comme suit :

- Les intérêts de dette remboursés à l'échéance : 395 000 €
- Les intérêts courus non échus : 190 000 €
- Les frais financiers divers : 10 000 €

Ces inscriptions pourront être abondées en budget supplémentaire d'éventuels emprunts réalisés en fin d'exercice et dont les montants et les taux ne sont pas connus à date du bouclage du BP 2024.

La section de fonctionnement porte également des dépenses favorisant la transition écologique.

- **Mieux utiliser l'énergie :**

<b>Achat d'énergie renouvelable (électricité, gaz de ville) pour les bâtiments communaux et le réseau d'éclairage public</b>	
Marché SDEEG (contrats électriques inférieurs à 36kVa et contrats gaz) : - Electricité : sur 368 compteurs il y a 362 compteurs avec l'option énergie verte - Gaz : sur 87 compteurs il y a 21 compteurs avec option Gaz Vert (biométhane).  Marche Bordeaux Métropole (contrats électricité supérieurs à 36kVa) : sur 44 compteurs, 32 avec l'option énergie verte.	Estimation aléatoire du fait de la hausse de l'énergie et de l'amortisseur mis en place par loi de finances
<b>Lutte contre la précarité énergétique / sensibilisation des habitants / économiser l'énergie</b>	
Entretien VAE, opérations de communication, médiateur de la transition écologique (y compris masse salariale)	200 000 €

- **Renforcer la place de la nature en ville : 9 000 €**

Entretien des toitures végétalisées	9 000 €
-------------------------------------	---------

- **Aller vers une ville zéro déchet et zéro plastique : 67 000 €**

<b>Zéro déchet et zéro plastique</b>	
Assiettes citoyennes, tri des déchets, collecte papier, collecte des déchets alimentaires des écoles, étude gestion des déchets	65 000 €
Fonctionnement frigo zéro gaspi – coût de transport entre le frigo et les écoles	2 000 €

## B – Progression des recettes de fonctionnement

On observe une progression marquée des recettes de fonctionnement à + 4.6 % après les 6 % attendus en 2023. Cette évolution est essentiellement la conséquence de l'évolution réglementaire des bases de la taxe foncière ainsi que de la dotation de compensation de la taxe foncière. On espère observer, en 2024, la fin de la forte baisse des droits de mutations à titre onéreux.

A noter qu'avec la réforme fiscale (supprimant la taxe d'habitation et transférant la taxe foncière du conseil départemental aux communes), l'évolution des recettes fiscales se comprend en additionnant les postes fiscalité directe et compensations fiscales du tableau ci-dessous. La progression du panier fiscal 2023 est de 5.1 % (de BP à BP - à date de rédaction du présent rapport les bases fiscales définitives pour 2023 n'ont pas été notifiées par les services fiscaux).

Chapitres	Nature de la recette	BP 2023	BP 2024	Evolution
013	Atténuations de charges	400 000 €	400 000 €	-
70	Produits des services	3 985 500 €	4 130 550	+ 3.6 %
73 + 731	Total impôts et taxes	80 953 999 €	84 374 800 €	+ 4.2 %
	- dont fiscalité directe	70 757 000 €	74 200 000 €	+ 4.9 %
	-dont dotation communautaire	2 999 157 €	3 200 000 €	+ 6.7 %
	- dont droits de mutation	4 600 000 €	4 400 000 €	- 4.3 %
	- dont autres impôts	2 597 842 €	2 574 800 €	- 0.01 %
74	Total dotations - participations	14 427 853 €	15 377 250	+ 6.6 %
	- dont DGF	4 230 000 €	4 000 000 €	- 5.4 %
	- dont compensations fiscales	5 509 000 €	6 000 000 €	+ 8.9 %
	- dont dotations-participations	4 688 853 €	5 377 250 €	+ 14.7 %
75	Autres produits de gestion	405 700 €	550 400 €	+ 35.7 %
77	Produits spécifiques	20 000 €	-	-
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>100 193 052 €</b>	<b>104 833 000 €</b>	<b>+ 4.6 %</b>

### **70 – Produits des services et de l'exploitation : 4 130 550 € (3 985 500 € en 2023)**

Ils correspondent essentiellement aux contributions des usagers des services publics municipaux. La progression est liée à la croissance des effectifs scolaires. Parmi les recettes les plus significatives de ce chapitre on retient :

- Secteur scolaire :

- Restauration scolaire : 1 764 000 € en 2024 contre 1 664 000 € en BP 2023 avec la progression des effectifs scolaires déjà évoquée lors des décisions modificatives de 2023

- Classes de découverte : 40 000 € contre 38 000 € en 2023

- Secteur sport, loisirs, jeunesse :

- Centres de Loisirs et accueil : 1 130 000 € contre 1 030 000 € en BP 2023, évolution qui suit celle des effectifs.

- Centres de vacances : 28 000 €, au même niveau que 2023

- Secteur Crèches et Halte-garderie : 550 000 € contre 575 000 € l'an dernier.

- Secteur Culturel : Conservatoire : 180 000 € au même niveau qu'en BP 2023.

**73 - Les impôts et taxes : 84 374 800 € + compensations fiscales du compte 74833 pour 6 000 000 € soit un total de 90 374 800 €**

- Fiscalité directe (compte 73111): 74 200 000 € et compensations fiscales (article 74833) 6 000 000 € soit un total de 80 200 000 €

Recouvre le produit des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (et sa majoration de 20 %) et les compensations fiscales versées par l'Etat pour compenser les exonérations qu'il accorde.

L'évolution des bases fiscales est la conséquence :

- de l'actualisation des bases d'imposition : depuis 2017 cette actualisation dépend de l'indice des prix à la consommation entre novembre N et novembre N-1. L'actualisation des bases d'imposition 2024 sera de 4 à 5 % en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisée du mois de novembre qui sera publié par l'INSEE au mois de décembre.

- de la variation physique estimée. Ces bases multipliées par les taux de la commune conduisent au produit fiscal attendu.

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution de notre panier de recettes « fiscalité directe locale ».

	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>
Taxes Foncières + compensation Etat « perte de recettes réforme fiscale 2021 » + Taxe d'habitation résidences secondaires	70 757 000 €	74 200 000 €
Compensations fiscales Taxe Foncière	5 509 000 €	6 000 000 €
<b>Total Fiscalité directe locale et compensations fiscales</b>	<b>76 266 000 €</b>	<b>80 200 000 €</b>

Autres recettes du chapitre 73 : 10 174 800 € / 10 196 999 € en 2023

On observe une stabilité de ces recettes qui sont essentiellement composées :

- De la dotation de solidarité communautaire : 3 200 000 €,
- De la taxe additionnelle aux droits de mutation : 4 400 000 €,
- De la taxe communale sur la consommation d'électricité : 1 600 000 €,
- De la taxe locale sur la publicité extérieure : 700 000 €.



Evolution des droits de mutations depuis 2020 et prévision 2024 : La tendance de cette recette, liée à la crise du marché de l'immobilier, a été longuement présentée lors du ROB.

Les droits de mutations à titre onéreux depuis 2020 :

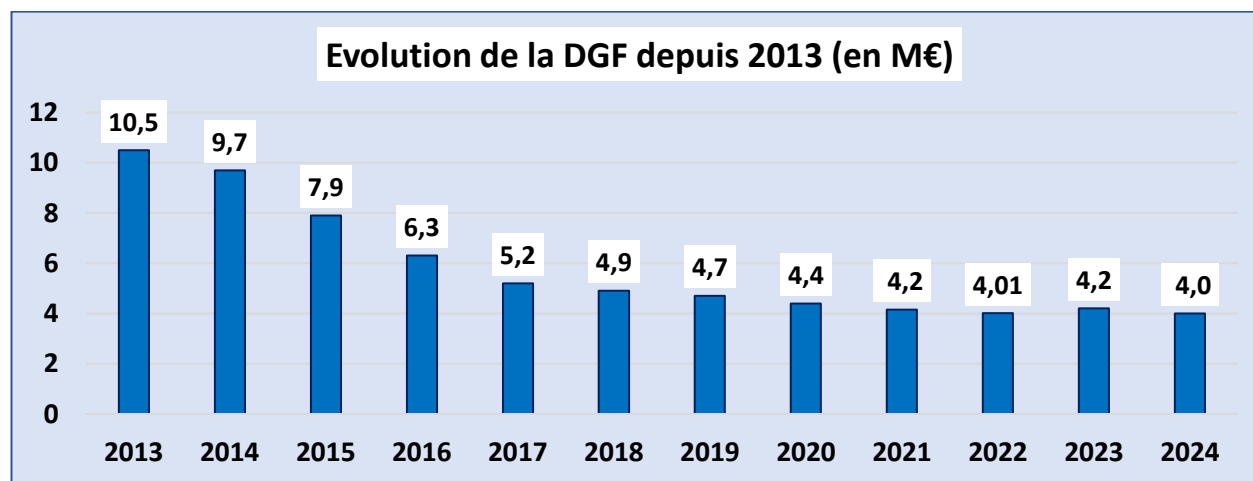
2020	2021	2022	Estimation 2023	BP 2024
4.9 M€	6.8 M€	5.7 M€	4.6 M€	4.4 M€

**74 - dotations - participations : 15 377 250 € contre 14 427 853 € en BP 2023 et 15 792 760 € en intégrant la DM 1 et 2)**

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) : 4 000 000 € en 2024 contre 4 230 000 € en 2023

De 2014 à 2017, les collectivités locales ont été associées à l'effort de redressement des finances publiques. Aussi, la commune a vu sa DGF passer de 10.5 M€ en 2013 à 5.1 M€ en 2017. Depuis 2018, si l'enveloppe nationale de DGF est stable, la DGF forfaitaire connaît une baisse constante : de 4.9 M€ en 2018 à 4 M€ en 2022.

En 2023, avec l'abondement de l'enveloppe nationale, la DGF a légèrement progressé à 4.2 M€. Pour 2024 l'hypothèse prudente retenue porte la DGF à 4 M€. Toutefois, et selon la répartition de l'enveloppe DGF qui sera décidée par le Comité des finances locales, la commune pourrait bénéficier d'une enveloppe de DGF plus conséquente.



Par ailleurs, la commune devrait conserver son éligibilité à la dotation nationale de péréquation, 820 000 € ont été inscrits dans le BP 2024.

- Les compensations fiscales de l'État : 6 000 000 € (5 509 000 € en 2023)

Evoquées dans le paragraphe relatif à la fiscalité, cette recette compense les exonérations de taxe foncière accordées par l'État.

- Le fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires : Un montant de 125 000 € a été inscrit. On rappelle que ce fonds de soutien a été supprimé par l'article 54 du PLF initial. Ensuite, un arrêté du 20 septembre 2023 est venu fixer un nouveau taux des aides au fonds de soutien des activités périscolaires pour l'année scolaire 2023-2024. Cet arrêté fait passer le montant forfaitaire par élève de 50 € à 25 €. L'Etat pourrait toutefois revenir sur cet article 54 du PLF à la suite de la vive contestation des associations d'élus.

- Les participations CAF (7478) : 4 014 600 € / 3 924 600 € en 2023 soit une progression de 2.2 %

Figurent notamment dans ces participations CAF :

- Le Contrat enfance jeunesse

- Les contributions sous forme de participation au prix de journée au titre des crèches, halte-garderie, relais assistantes maternelles, lieux accueil Enfants-parents, accueils, périscolaires, centre de loisirs, et séjours vacances sportives.

- Participation FSE aux rémunérations des référents PLIE (747) : 50 000 € comme en 2023

### **75 - Produits de gestion courante : 550 400 € / 405 700 € en 2023**

La progression de ce chapitre s'explique par la vente de certificat d'économie d'énergie. On relève essentiellement dans ce poste :

- Les revenus des immeubles (loyers) : 138 000 € contre 134 3000 € en 2023.
- La redevance d'affermage du Pin Galant, versée par Mérignac Gestion Equipement à 177 000 € (160 000 € en 2023).
- Vente de certificat d'énergie et d'électricité photovoltaïque pour 144 000 €

### **013 / 77 - Produits divers : € (420 000 € en 2023)**

- Atténuations de charges : 400 000 € : Remboursements de salaire d'agents en congés longue maladie ou ayant subi des accidents de travail, dans le cadre du contrat groupe.

## III – Budget annexe restaurant municipal

Un budget annexe accompagne le budget principal : le budget du restaurant municipal qui retrace le service de fourniture de repas pour le personnel municipal. Ce budget s'équilibre comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 charges générales	263 000 €	70 revenus d'exploitation	70 000 €
012 charges de personnel	238 000 €	75 Subvention Ville	437 000 €
65 charges gestion courante	2 100 €		
67 charges exceptionnelles	900 €		
Autofinancement sect. Invest.	3 000 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>507 000 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>507 000 €</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
21 immobilisations corporelles	3 000 €	Autofinancement	3 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>3 000 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>3 000 €</b>
<b>Total</b>	<b>510 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>510 000 €</b>

Ce budget d'un montant de 510 000 € est financé par une subvention du budget principal de 437 000 € et par la vente de repas pour 70 000 €.